

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°071/2025 ANNULE ET REMPLACE n°065/2025
Autorisant la circulation de camions de plus de 3,5 tonnes dans l'agglomération,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2212-2, L 2213-1, L 2213-2

Vu le code de la voirie routière

Vu le code de la route et les décrets subséquents

Vu la publication du CERTU portant sur la signalisation temporaire – voirie urbaine

Vu la demande formulée par monsieur Alexandre De Souza, société Haut de France Construction – 3 avenue Albert 1 60300 Senlis, pour le passage de camions de plus de 3,5 tonnes dans l'agglomération afin d'effectuer des livraisons de matériaux.

Considérant que la limitation de tonnage de la commune de Crégy-lès-Meaux ne permet pas la circulation de camion de plus de 3.5 tonnes.

ARRÊTE

Article 1 : Du 25/08/2025 et pendant une durée de 18 mois, il est mis en place une dérogation temporaire, autorisant des camions de plus de 3.5 tonnes à circuler sur les voies communales limitées en tonnage pour se rendre avenue Henri Magisson et avenue Henri Duflocq.

Article 2 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services,
- Monsieur le directeur des services techniques
- Et notifiée à monsieur Alexandre De Souza de la société Haut de France Construction

Fait à Crégy-lès-Meaux le 29/07/2025

M Luc AIREAULT

2^{ème} adjoint au Maire



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr